

## Tir Européen / Pistolets, révolvers, armes de poing

tit à l'arme réglementaire

---

jipé / il y a onze années

[tit à l'arme réglementaire](#)

je crois savoir que le tir à l'arme réglementaire (TAR) ne se limite pas à l'arme d'épaule et que les armes de poing ont également droit de cité

mais, à quelles caractéristiques doivent répondre ces armes pour être admises en match?

---

lagaffe / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

discipline 22 A = pistolet/revolver d'ordonnance

pistolet 32 ACP ou 380 ACP 15m et 25m = discipline Provinciale  
pistolet militaire, de petit calibre, généralement avec une visée fixe  
15 coups en précision 1 main, cible C50 à 15m  
15 coups en tir rapide 1 ou 2 mains à 25m  
suivant règle province  
(7.65 belge, mauser C96 , luger Suisse , etc..)

pistolet 15m et 25m pistolet militaire, de gros calibre, généralement avec une visée fixe  
suivant règles provinciales  
(gp 9mm, luger 9para, P38 , 1911, lathy , etc...

revolver 15m et 25m revolver militaire, de gros calibre, généralement avec une visée fixe  
suivant règles provinciales  
(Webley ,s&w mod 17, st etienne 1892 ; nagand , etc...

---

Edité 1 fois. La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par lagaffe.

---

jipé / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

merci bien

avec leur nouvelle connerie de loi; je vais devoir immatriculer une bricole ou l'autre, autant savoir si je pourrai tirer avec (où et quand aussi!) je me débarrasserai de ce qui n'est pas repris tant que c'est légalement possible

---

lagaffe / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

ben , je dirai : pas sauter trop vite aux conclusions hâtives

il y a beaucoup de bruits qui courent , mais rien de vérifié a ce jour

la loi telle que présentée a ce jour , subirait encore des modifications ? lesquelles ?  
il y aurait beaucoup d'opposition ,lesquelles ? de qui ?

bref , on ne sait rien de bien tangible !

Wait and see !

---

jipé / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

bon ben, le site URSTBéeff ne dit pas grand'chose sur le sujet...

mais il me semble (souvenir-souvenir...) qu'au CTN cette discipline (si tant est qu'elle existe!) se tire régulièrement.....(ou se "tirait"....)

des fois qu'il y aurait un Namurois qui lise ces lignes...

---

jipé / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

lagaffe écrivait:

- 
- > ben , je dirai : pas sauter trop vite aux
  - > conclusions hâtives
  - >
  - > il y a beaucoup de bruits qui courent , mais rien
  - > de vérifié a ce jour
  - >
  - > la loi telle que présentée a ce jour , subirait
  - > encore des modifications ? lesquelles ?
  - > il y aurait beaucoup d'opposition ,lesquelles ? de
  - > qui ?
  - >
  - > bref , on ne sait rien de bien tangible !
  - >
  - > Wait and see !

au dernières nouvelles; le vote est imminent **et avec des modif's.....RESTRICTIVES!!!** je vois venir le jour où il faudra immatriculer sa biroute

---

lagaffe / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

[22A.pdf](#)

classement championnats provinciaux 2012 , dsc 22 A pistolet d'ordonnance

province de Namur

ce n'est donc pas si confidentiel que ca

---

## Tir Européen / Pistolets, révolvers, armes de poing

tit à l'arme réglementaire

---

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par lagaffe.

---

lagaffe / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

au dernières nouvelles; le vote est imminent et avec des modif's.....RESTRICTIVES!!! je vois venir le jour où il faudra immatriculer sa biroute

la biroute , non , mais une puce électronique greffée dès la naissance , comme ca on pourra te surveiller jour et nuit  
utopie ? ils y arriveront !

---

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par lagaffe.

---

giacojp / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

Bonsoir ,

Pour avoir droit a un cachet il doit au moins faire un tir de 30 coups , pour la discipline biroute .

---

olivier1967 / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

une question pour la discipline 22A,on tire avec des armes d'époque,mais les copies conformes civiles sont-elles acceptées?

Exemple un colt 45 ww2 et un colt série 80 .

---

Redketchup / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

giacojp écrivait:

-----  
> Bonsoir ,  
> Pour avoir droit a un cachet il doit au moins  
> faire un tir de 30 coups , pour la discipline  
> biroute .

devant un vérificateur cachet ??????

## Tir Européen / Pistolets, révolvers, armes de poing

tit à l'arme réglementaire

---

jipé / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

pour moi c'est râpé, je me suis fait tatouer un billet de 500€ sur le zizi et y a plus la place pour les cachets.....

---

jipé / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

mais bon, comment savoir si une arme est admise ou non.....????

---

BM0847 / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

jipé écrivait:

-----  
> mais bon, comment savoir si une arme est admise ou  
> non.....????

A propos ayant vendu mon parker 3B , le nouveau proprio m'a dit de te dire que t'as le bonjour de Dimitri ? sait pas plus.....quewalda

amitiés

bernard

---

lagaffe / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

jipé , tu as aussi le bonjour de lariflette (serge.D)

---

jipé / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

'ai des potes partout moi.....cool!

---

lagaffe / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

Giacop :

Pour avoir droit a un cachet il doit au moins faire un tir de 30 coups , pour la discipline biroute .

ben , je ne pense pas , dsc pas reprise pour le cachet ,

=====  
Olivier :

une question pour la discipline 22A,on tire avec des armes d'époque,mais les copies conformes civiles sont-elles acceptées?

Exemple un colt 45 ww2 et un colt série 80 .

si la copie est 100% conforme , pas de hausse réglable, détente réglable , je pense que oui

---

## Tir Européen / Pistolets, révolvers, armes de poing

tit à l'arme réglementaire

---

=====

jipé

comment savoir ?

ben , pour certitude , envoyer un mail a René Lauwers : [rene.lauwers@urstbf.org](mailto:rene.lauwers@urstbf.org)  
il est a l'origine de la discipline , et la pratique lui même

---

giacojp / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

Bonjour ,

Giacop :

Pour avoir droit a un cachet il doit au moins faire un tir de 30 coups , pour la discipline biroute .

ben , je ne pense pas , dsc pas reprise pour le cachet ,

=====

Ben oui il a un monocoup calibre 22 avec lunette sur le nez

---

olivier1967 / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

Pour le tir de précision à 15m en 22A,je suppose que les tireurs qui occupent les premières places du classement tirent avec des p210?

Peut-on rivaliser avec un gp?

Quelqu'un peut-il décrire les armes utilisées?

---

p.fichaux / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

Bien sur que oui la pétoire ne fait pas tout, celui qui la tient si lui être un clinche P 210 ou pas il tire comme une clinche.

---

giacojp / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

Bonsoir ,

J'ai vendu mon Glock 34 pour un P210 que j'ai vendu aussi vite parce que je n'ai jamais réussi a obtenir les mêmes resultats qu'avec le G 34 .

## Tir Européen / Pistolets, révolvers, armes de poing

### tit à l'arme réglementaire

---

Recevoir les notifications de ce forum par e-mail

---

olivier1967 / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

Pour le tir au pistolet, quel calibre préférez-vous?

On m'a dit que le 45 est plus doux.

---

giacojp / il y a onze années

[Re: tit à l'arme réglementaire](#)

Bonsoir ,

Oui pour moi .

---

Recevoir les notifications de ce forum par e-mail

---